



Appel à Manifestation d'Intérêt

Vous recherchez de nouvelles opportunités pour mettre en œuvre vos solutions intelligentes de gestion de l'énergie au service des **territoires isolés** ?

Rejoignez la **communauté ICE** et obtenez le **label ICE** !

Qu'est-ce que le label ICE peut offrir à votre entreprise ?

Mise en réseau

Rencontres « match-making »
Contact avec des acteurs de l'Énergie
Visibilité accrue sur le marché



Connaissance du marché

Répertoire des territoires isolés
Accès à de futurs marchés



Financement

Identification de sources de financements



Intéressé ?

Consultez l'**Appel à Manifestation d'intérêt ICE** et apprenez-en plus sur la procédure de labellisation **ICE**!

Appel à Manifestation d'Intérêt

Que recherchons-nous ?

L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) est d'identifier les entreprises capables de fournir des solutions innovantes dans le cadre de la transition énergétique des territoires isolés, puis de leur donner accès à une offre commerciale spécifique.

Qui sommes-nous ?

Financé par le programme européen Interreg VA France (Manche) Angleterre, le projet « Intelligent Community Energy » (ICE) vise à faciliter la conception et la mise en œuvre des solutions intelligentes et innovantes en matière d'énergie pour les territoires isolés de la Manche.

Les îles et les territoires isolés sont confrontés à des problèmes d'efficacité, de fiabilité et de durabilité en matière énergétique. De nombreuses îles ne sont pas raccordées aux réseaux nationaux et sont dépendantes de ressources énergétiques importées, généralement à base de combustibles fossiles. Les systèmes énergétiques dont dépendent ces communautés isolées ont tendance à être moins fiables, plus coûteux et à émettre davantage de gaz à effet de serre que ceux raccordés aux réseaux du continent.

Pour répondre aux besoins de ces territoires, le projet ICE prend en considération l'intégralité du cycle énergétique, de la production à la consommation, et intègre des technologies nouvelles ou établies de manière à délivrer des solutions innovantes pour les systèmes énergétiques. Ces solutions pourront être mises en œuvre et testées sur des sites pilotes (l'île d'Ouessant - FR et le campus de l'Université d'East Anglia - UK) afin de valider leur faisabilité et de développer un modèle général pour parvenir à un système énergétique intelligent et à faible empreinte carbone dans les zones isolées.

Le consortium ICE rassemble des Universités et des organismes de soutien aux entreprises originaires de France et du Royaume-Uni.

Qu'est-ce qu'un territoire isolé ?

Un territoire isolé est un système hors réseau qui implique une production d'électricité à petite échelle (10 kW à 10 MW) et qui dessert un nombre limité de consommateurs via un réseau de distribution pouvant fonctionner indépendamment des réseaux de transport d'électricité nationaux ([Mini-Grid Policy Toolkit, 2014](#)).

Les territoires insulaires ou encore des zones rurales, montagneuses et forestières en sont un bon exemple. Étendre le réseau national à ces zones s'avère extrêmement coûteux et techniquement difficile : accès, modalité d'installation réglementation et environnement extrêmes sont des obstacles à la connexion avec le réseau. En revanche, les systèmes hors réseau sont flexibles, faciles à utiliser, moins coûteux à mettre en œuvre et adaptables aux besoins ainsi qu'aux conditions locales. Ils peuvent également intégrer des sources d'énergies renouvelables locales pour fournir de l'électricité.

Quelles actions pour les territoires isolés ?

Sur les sites pilotes (ex : Ouessant) et, à plus long terme, sur d'autres territoires isolés, l'idée est d'arriver à un mix énergétique 100% renouvelable à l'horizon 2030 en agissant à la fois sur :

- La maîtrise de la demande (ex : via une rénovation / isolation progressive des bâtiments, modernisation / remplacement des équipements de chauffage, etc.) ;
- La production et la gestion du réseau (ex : études du mix énergétique le plus adapté au territoire concerné, modernisation du réseau, intégration d'autres équipements type éolienne, hydroliennes, PV, etc.) ;
- La mise en place de services connexes de type « Smart City » (ex : réseau et IoT, éclairage public intelligent, etc.).

Pourquoi le label ICE est-il d'intérêt pour mon entreprise ?

Le label ICE est destiné aux entreprises souhaitant apporter des solutions énergétiques aux réseaux isolés. Ce label certifiera que les entreprises possèdent l'expertise requise en lien avec les questions de smart grids et des territoires isolés.

Les entreprises certifiées ICE formeront un consortium d'entités et mettront à disposition leur expertise ainsi que leurs compétences techniques et commerciales afin de constituer une force de frappe pour les appels d'offres au niveau européen.

Dans le même temps, les synergies entre entreprises ouvriront l'accès à des marchés qu'elles ne pourraient atteindre par elles-mêmes.

Qu'obtiendrez-vous avec ICE ?

Avec le label ICE, les entreprises sélectionnées auront accès à l'offre commerciale décrite ci-dessous.

<p>CONNAISSANCE DU MARCHÉ</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à une base de données d'étude de cas de territoires isolés au niveau international et point de contact d'entrée sur ces territoires (15 îles répertoriées en Europe ; 8 dans le monde).
<p>MISE EN RESEAU</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Visibilité</u> Les entreprises labellisées ICE bénéficieront d'une visibilité accrue sur le marché via divers moyens de communication : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion des entreprises labellisées sur le web (sites web de chacun des partenaires ICE, newsletters, communiqués de presse, etc.) ; ✓ Un annuaire en ligne des entreprises labellisées ; ✓ Un répertoire interactif des entreprises européennes du secteur de l'énergie. • <u>Mise en réseau</u> Des événements de type « match-making » et de networking seront organisés par les partenaires ICE : une excellente occasion pour les entreprises labellisées de présenter leurs solutions devant d'autres acteurs européens du secteur de l'énergie. • <u>Mentoring</u> <ul style="list-style-type: none"> ✓ ICE facilitera la collaboration entre les entreprises labellisées et des entreprises du secteur de l'énergie au niveau européen.
<p>INFORMATION SUR LES SOURCES DE FINANCEMENTS</p> 	<p>Les entreprises labellisées ICE se verront offrir un soutien pour identifier de possibles sources de financements R&D pour leurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les appels à projets ; • Accès à une base de données des financements privés / publics - nationaux, européens et internationaux ; • Accompagnement de projet.

Comment soumettre ma candidature ?

Les candidatures doivent être soumises via le [formulaire en ligne disponible ici](#).

Eligibilité et critères de sélection

Les entreprises éligibles doivent être en mesure de fournir des solutions ou des services en lien avec des modèles énergétiques à faible émission de carbone pour des territoires isolés. Le comité de

sélection évaluera la ou les solutions ou services proposés par le candidat en fonction des critères suivants :

- **Technique :**
Le candidat propose-t-il une solution « verte » pouvant être mise en œuvre dans un réseau de type « smart grid » ?
- **Logistique :**
La solution proposée par le candidat peut-elle être mise en œuvre sur des territoires isolés, compte tenu des conditions d'accès plus difficiles qui entraînent généralement des problèmes de logistique et des coûts plus élevés ?
- **Commercial :**
La solution fournie par le candidat peut-elle être intégrée dans un réseau, conjointement aux technologies d'autres entreprises ? Le candidat est-il capable de travailler en collaboration avec d'autres entreprises ?
- **Social :**
La solution proposée par le candidat correspond-elle à la philosophie du projet ICE ? En d'autres termes, la solution est-elle conforme à l'idée d'améliorer la transition énergétique dans des territoires isolés avec un niveau élevé d'implication et d'acceptation de la société ?
- **Territorial :**
La solution fournie par le candidat est-elle adaptable et transférable à différents territoires isolés ?

Processus de sélection

Un comité de sélection se réunira pour choisir un groupe d'entreprises qui seront certifiées ICE. Le label ICE garantit aux entreprises un accès privilégié à l'offre commerciale présentée ci-dessus. Le comité de sélection sera composé d'experts anglais et français des technologies « smart grid », d'organisations de soutien aux entreprises, d'ONG, etc.

Calendrier

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé en janvier 2019 et sera ouvert toute l'année avec **trois dates butoirs : le 30 avril, le 30 septembre et le 31 décembre 2019.**

Le comité de sélection se réunira à chaque date butoir pour sélectionner les candidats.

Les entreprises sélectionnées seront informées en mai et octobre 2019, et en janvier 2020.

Contacts

Pour toute question concernant le processus de certification ICE, veuillez contacter les partenaires ICE suivants :

Anaïs TURPAULT – Pôle Mer Bretagne Atlantique : anais.turpault@polemer-ba.com

Jérémy BAZIN – Technopôle Brest-Iroise : jeremie.bazin@tech-brest-iroise.fr

Rachel PORTAL-SELLIN – Technopôle Quimper Cornouaille : rachel.sellin@tech-quimper.fr

Peter CONNOR – Université d'Exeter : P.M.Connor@exeter.ac.uk

Jonathan WILLIAMS – Marine South East : jw@mseuk.org

Pour plus d'information sur le projet ICE, cliquez [ici](#).